

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

**États financiers
30 novembre 2025**

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTAT DES RÉSULTATS	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION	16



**DAIGNEAULT
LAVOIE
THIBODEAU**
S.E.N.C.R.L.

390, rue du Parc
St-Eustache (Québec) J7R 0A1
T. 450 974-9797 • 514 373-8442
F. 450 974-9199
comptables@dltca.com

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION DE PLEIN-AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints sur la base de notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



**DAIGNEAULT
LAVOIE
THIBODEAU**
S.E.N.C.R.L.

390, rue du Parc
St-Eustache (Québec) J7R 0A1
T. 450 974-9797 • 514 373-8442
F. 450 974-9199
comptables@dltea.com

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN (suite)

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION DE PLEIN-AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC. au 30 novembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par Annie Daigneault, CPA auditrice

Saint-Eustache, le 22 mars 2026

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 novembre 2025

	2025	2024
(Non audité)	\$	\$
PRODUITS		
Forfaits et revenus journaliers	472 782	415 074
Location de terrains de camping	499 807	471 304
Cartes de membres	22 207	23 581
Revenus d'entretien des chemins	-	32 335
Autres revenus	21 406	12 588
	1 016 202	954 882
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	500 398	480 763
Frais d'administration (annexe A)	143 211	149 899
Entretien des postes d'accueil	10 400	8 932
Entretien des chemins	34 068	70 855
Entretien des campings (note 10)	17 307	37 345
Location d'équipement	-	4 800
Dépenses de matériel roulant	77 605	62 893
Redevances Camping mer Bleue	-	5 946
Ensemencement	14 335	9 748
Achats (note 10)	8 294	3 570
Amortissement des immobilisations corporelles	100 303	64 760
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 505)	2 884
	903 416	902 395
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	112 786	52 487

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 30 novembre 2025

2025

2024

(Non audité)

	Investi en immobilisations corporelles	Affecté à l'aménagement faunique, routier, équipements roulants et outillage	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF NET, au début	182 253	306 026	348 098	836 377	783 890
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(97 798)	441	210 143	112 786	52 487
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	18 505	(150 000)	131 495	-	-
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	76 552	-	(76 552)	-	-
VIREMENT INTERFONDS (note 4)	137 000	90 000	(227 000)	-	-
ACTIF NET, à la fin	316 512	246 467	386 184	949 163	836 377

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 novembre 2025

	2025	2024
(Non audité)	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	391 298	352 881
Créances	2 987	4 462
Stocks	2 384	-
Frais payés d'avance	21 240	22 875
	417 909	380 218
ENCAISSE AFFECTÉE À L'AMÉNAGEMENT FAUNIQUE, ROUTIER, ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET OUTILLAGE (note 3)	246 467	306 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 5)	537 124	280 905
	1 201 500	967 149
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 6)	31 725	32 120
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 7)	68 589	45 243
	100 314	77 363
DETTE À LONG TERME (note 7)	152 023	53 409
	252 337	130 772
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	386 184	348 098
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 3)	246 467	306 026
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	316 512	182 253
	949 163	836 377
	1 201 500	967 149

Approuvé :


Administrateur

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 novembre 2025

	2025	2024
(Non audité)	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	112 786	52 487
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Intérêt au taux effectif sur emprunt sans intérêt	2 792	5 110
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 505)	2 884
Amortissements des immobilisations corporelles	100 303	64 760
	213 376	125 241
Variation nette d'éléments hors trésorerie liée aux activités de fonctionnement (note 8)	331	25 125
	213 707	150 366
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(367 017)	(3 619)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	13 000	-
Affectation net d'encaisse à l'aménagement faunique, routier, équipements roulants et outillage	59 559	(32 756)
	(294 458)	(36 375)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement à long terme	198 512	-
Remboursement de la dette à long terme	(79 344)	(81 830)
	119 168	(81 830)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	38 417	32 161
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début	352 881	320 720
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin	391 298	352 881

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de plein air, chasse et pêche Maison de Pierre inc. est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle gère la zone d'exploitation contrôlée Maison de Pierre (ci-après « ZEC Maison de Pierre ») en vertu d'un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est le taux d'intérêt effectif de l'emprunt sans intérêt.

Constatation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés, les produits en provenance des membres et les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les forfaits et revenus journaliers sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les locations de terrains de camping sont constatées à titre de produit au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux ou durées indiqués ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux/Durée</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement	Amortissement dégressif	20%
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30%
Machinerie	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

Les immeubles acquis ou construits sur le terrain exploité par l'association sont comptabilisés à la dépense à la date d'acquisition, car l'association ne possède aucun droit de propriété sur ces immeubles selon l'entente avec le gouvernement du Québec. Le terrain exploité par l'association appartient au gouvernement du Québec. Ainsi, les chemins et ponts, les installations de camping, le terrain et le bâtiment sont comptabilisés directement à la dépense au cours de l'exercice où ils sont acquis ou construits.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des créances et de l'encaisse affectée à l'aménagement faunique, routier, équipements roulants et outillage.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transactions relatifs aux instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

3 - AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'association a résolu d'affecter un montant de 150 000 \$ pour l'acquisition d'un matériel roulant.

L'association ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'association a résolu de transférer 90 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'affectations internes afin de financer les sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations et au remboursement de la dette à long terme (principal et intérêt).

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencement	24 806	23 527	1 279	1 598
Équipement	38 654	36 039	2 615	3 737
Matériel roulant	519 166	334 160	185 006	70 122
Machinerie	668 797	325 687	343 110	198 142
Équipement informatique	30 713	25 599	5 114	7 306
	1 282 136	745 012	537 124	280 905

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

6 - FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	12 101	5 516
Salaires et charges sociales à payer	6 384	7 427
Sommes à remettre à l'état	13 240	19 177
	<u>31 725</u>	<u>32 120</u>

7 - DETTE À LONG TERME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 3 926 \$ incluant les intérêts au taux de 6,95%, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 179 488 \$, échéant en décembre 2029	167 203	-
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 959 \$ incluant les intérêts au taux de 6,79%, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 19 393 \$, échéant en novembre 2028	31 168	40 227
Emprunt, d'une valeur nominale de 22 736 \$ (61 712 \$ au 30 novembre 2024), sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 3 248 \$, garanti par de la machinerie d'une valeur comptable nette de 89 503 \$, échéant en juin 2026. Cet emprunt sans intérêt a initialement été comptabilisé à sa juste valeur en tenant compte d'un taux d'intérêt effectif de 6,64%.	22 241	58 425
	<u>220 612</u>	<u>98 652</u>
Tranche échéant à moins d'un an	68 589	45 243
	<u>152 023</u>	<u>53 409</u>

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

7 - DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital estimatif sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices, en excluant les intérêts au taux effectif sur l'emprunt sans intérêt, sont les suivants :

	\$
2026	68 589
2027	49 657
2028	53 207
2029	45 126
2030	4 033

8 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments hors trésorerie liée aux activités de fonctionnement se résume ainsi:

	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
	\$	\$
Créances	1 475	72 938
Stocks	(2 384)	1 037
Frais payés d'avance	1 635	(1 761)
Fournisseurs et frais courus	(395)	(47 089)
	<u>331</u>	<u>25 125</u>

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

9 - ENGAGEMENTS

L'association s'est engagée pour la location de photocopieurs en vertu de baux venant à échéance au plus tard en août 2031. Les loyers minimums futurs totalisent 14 718 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2026	2 858
2027	2 541
2028	2 541
2029	2 541
2030	2 541

10 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'association a encouru les dépenses suivantes auprès d'apparentés :

	<u>2 025</u>	<u>2 024</u>
	\$	\$
<i>Entreprise dirigée par le président du conseil d'administration de l'association</i>		
Entretien des campings	3 160	9 017
Dépenses du conseil d'administration (frais de déplacement)	6 745	5 000
Frais informatiques	707	4 053
Achats (pancartes et signalisations)	6 272	-
<i>Membres du conseil d'administration de l'association</i>		
Dépenses du conseil d'administration (frais de déplacement)	88	88

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. Les dépenses ont été évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes fournisseurs ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

11 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Après la date de clôture de l'exercice, l'association a conclu un contrat visant l'acquisition d'un matériel roulant pour une contrepartie totale de 74 875 \$. La contrepartie payable comprend un paiement en espèce de 9 745 \$ et la prise en charge d'une dette à long terme, garantie par le matériel roulant acquis et remboursable par 130 versements aux quinzaines de 550 \$, incluant les intérêts au taux de 3,79%.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'association est exposée au 30 novembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux créances. L'association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'association a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de l'augmentation de la dette à long terme à taux d'intérêt fixe.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus et de sa dette à long terme. Au cours de l'exercice, l'association a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment de la dette à long terme.

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2025

(Non audité)

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE ET
PÊCHE MAISON DE PIERRE INC.**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre 2025

	2025	2024
(Non audité)	\$	\$

ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Honoraires professionnels	12 086	18 134
Frais de bureau	12 305	12 620
Frais informatiques (note 10)	10 907	12 843
Cotisations et abonnement	8 988	8 143
Dépenses du conseil d'administration (note 10)	6 833	5 247
Assurances	23 565	20 140
Électricité	2 697	2 652
Taxes et fonds de contribution	21 321	22 247
Dons	150	150
Télécommunications	10 650	10 135
Frais d'assemblées	4 485	3 599
Frais liés au projet de mise aux normes	174	3 091
Intérêts et frais bancaires	11 928	8 956
Intérêts de la dette à long terme	17 122	21 942
	143 211	149 899